

Surveillant(e) de Nuit - SN

Formation certifiante de niveau 3

Titre RNCP 36360

DURÉE

10 mois sur 35 jours
 › 231 heures (parcours complet)
 dont 21 heures d'accompagnement méthodologique +
 14 heures d'accompagnement renforcé (défini à l'issue de l'entretien de positionnement)

PUBLIC

Salariés ou demandeurs d'emploi exerçant ou appelés à exercer tout ou partie de l'activité de surveillant de nuit.

PRÉ-REQUIS

Exercer l'emploi de Surveillant de Nuit ou l'avoir exercé a minima 3 mois (continus ou discontinus) dans les 3 dernières années ou avoir réalisé une période de découverte type Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur.

FINANCEMENT

3 118,50 € + 13,50 € de l'heure pour accompagnement renforcé (max 14 heures).

Formation accessible par :

- › CPF ou financement personnel
- › Financement employeur OPCO

CONTACT & INSCRIPTION

Positionnement avant l'entrée en formation :

- › Tests écrits (fournis par l'OPCO Santé) pour vérifier l'acquisition des savoirs de bases (QCM bureautique/informatique et/ou description d'une photo)
- › Un entretien individuel avec le formateur référent de parcours pour définir les modalités d'allègement, d'équivalence ou d'accompagnement renforcé

Établissements dispensant la formation :

› Ancey (74)
 poly.mary-laure@enseis.fr
 Tél. 04 50 08 08 03

› La Ravoire (73)
 gillet.sandrine@enseis.fr
 Tél. 04 79 72 04 03

› Firminy Roanne (42) et Villeurbanne (69)
 vermare.bernadette@enseis.fr
 Tél. 04 77 40 59 12

Toutes les infos :

<https://intervention-sociale.enseis.fr>



Objectifs de la formation

- * Connaître et comprendre les problématiques des publics accueillis afin d'adapter la fonction de veille à la dimension éducative
- * Assurer la sécurité des personnes et des biens selon les procédures des établissements
- * Situer sa mission au sein de l'établissement et développer des modes de coopération avec les équipes de jour dans une perspective de continuité de la prise en charge
- * Valoriser un rôle bien souvent méconnu que les surveillant.e.s de nuit ont ou auront à exercer tant auprès des usagers qu'au sein des équipes de professionnels dans la dimension de l'accueil et de l'accompagnement des publics

Contenus de la formation et/ou Déroulé pédagogique

Bloc 1 : Sécurité des personnes et des biens (56 heures)
 Bloc 2 : Accompagnement des personnes (77 heures)
 Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle (49 heures)
 Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire (28 heures)
 Module d'accompagnement méthodologique (21 heures)

Les personnes en reconversion devront faire un stage de 2 semaines avant la formation pour confirmer leur projet et réaliser un stage de 6 semaines en qualité de surveillant de nuit (en alternance avec les regroupements), soit 10 regroupements de 3 à 4 jours.

Méthodes pédagogiques

- Alternance des méthodes expositives, interrogatives et actives (cours magistraux, travaux dirigés, coopération et collaboration par groupes, ateliers de mises en situations concrètes, étude de cas, conduite de projets)
- Mise en pratique des apports théoriques et méthodologiques

Dispenses, Allègements - Accessible ou pas en blocs de compétence

Le tableau des validations partielles automatiques est consultable sur la page de la formation de notre site internet :

- Cette certification est accessible par blocs de compétences et par la VAE
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Débouchés et principaux lieux d'intervention

La formation Surveillant de Nuit exerce dans des institutions des secteurs du médico-social et de l'inadaptation sociale, auprès de personnes en grande exclusion sociale, de patients ou résidents d'établissements spécialisés :

- Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
- Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)
- Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Institut Médico-Éducatif (IME)
- Foyers, maisons-relais
- Instituts Éducatifs, Thérapeutiques et Pédagogiques (IETP)...

Modalités d'évaluation et de certification

Les modalités d'évaluation seront organisées dans le strict respect du règlement d'examen élaboré selon le référentiel de certification de la CPNE-FP du 11 mars 2020.

Elles sont à présent spécifiques à chacun des blocs, réputés autonomes, la validation partielle du parcours est ainsi rendu possible.

- **Bloc 1** : Étude de cas tirée au sort et présentée devant un jury. Après un temps de préparation guidé de 20 min, le.la candidat.e présente la façon dont il.elle réaliserait les activités techniques en répondant aux questions posées, durant 15 à 20 minutes
- **Bloc 2** : Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue (Élaboration d'un écrit synthétique de 3 à 5 pages) durant la formation et présentation devant un jury (Entretien oral de 15 min à 20 min)
- **Bloc 3** : Présentation d'une fiche synthétique à un jury décrivant le contexte d'exercice du.de la candidat.e assortie d'un dossier de preuves, (Entretien oral de 15 min à 20 min)
- **Bloc 4** : Études de cas proposées au (.à la) candidat.e autour de différentes thématiques, après un temps de préparation de 15 min, le.la candidat.e présente son analyse à un jury (Échange de 15 min à 20 min)

Rappelons ici que, pour accéder aux épreuves de certification, le candidat devra satisfaire les éléments suivants attestés par l'organisme de formation :

- Avoir suivi au moins 80% de la formation de chaque bloc, être en condition d'emploi ou en stage (Les demandeurs d'emploi/ personnes en reconversion doivent avoir réalisé un stage de 6 semaines ou 210 heures), avoir validé les évaluations formatives EPI et SST, avoir remis les documents supports de l'évaluation dans les délais impartis